

Compte rendu de la séance du vendredi 20 février 2015

Délibérations du conseil:

Report à une prochaine séance :

La délibération sur le compte de gestion et le compte administratif est reportée dans l'attente de la production du compte de gestion par la Perception de Thueyts.

Avenant convention centre de loisirs

Monsieur le Maire rappelle la convention signée avec la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans concernant les frais de participation pour l'utilisation de la salle polyvalente par le centre de loisirs communautaire.

Le centre de loisirs a obtenu un agrément pour 80 enfants au lieu de 50, de ce fait il occupe la totalité de la salle polyvalente (les deux salles), il convient donc de revoir à la hausse le loyer et le montant de la participation aux charges (eau, électricité..).

Il expose que le bureau communautaire a approuvé par délibération du 16 décembre 2014 de signer un avenant à la convention pour porter le montant du loyer à 13 000 euros par an et les charges à 5000 euros par an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve les nouveaux montants de loyer et charges annuelles versés par la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans concernant les frais de participation pour l'utilisation de la salle polyvalente par le centre de loisirs.

Ouverture de crédits avant vote du budget 2015

Préalablement au vote du budget primitif 2015, la commune ne peut engager et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2014.

Afin de pouvoir faire face aux dépenses d'investissement du 1er semestre 2014, et dans l'attente du vote du budget, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2013.

M. le maire demande au conseil municipal qui accepte, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2015 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2014, avant le vote du budget primitif 2015.

Vente de terrain-parcelle A 905

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande de Mme PERRET Marion d'acquisition de la parcelle N°A 905 de 560 m² situé le village et jouxtant son terrain. Cette bande de terrain est situé entre la route départementale et le terrain de Mme Marion PERRET où est implanté sa maison d'habitation.

Considérant que ce terrain ne présente pas d'intérêt pour la commune, le conseil municipal propose de lui céder ce terrain au prix de 2 euros le m² (y compris frais d'acte administratif liés à la vente).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Acquisition bien immobilier

Monsieur le Maire rappelle les négociations entreprises depuis plus d'un an pour l'acquisition des parcelles de la propriété de Monsieur WALLART lieudit La Fasille à Fabras.

Il rappelle l'intérêt de la commune pour cette opération :

- les parcelles jouxtant la salle polyvalente, cette acquisition permettrait un agrandissement du parking et du terrain à proximité de la salle polyvalente, qui est très largement utilisé par le centre de loisirs en semaine et le weekend end pour la location à des particuliers et l'organisation de festivités par les associations de la commune. Il rappelle à ce sujet le manque important de place de stationnement à proximité immédiate de la salle polyvalente. Cet ensemble immobilier de 3 797 m² comprend également une maison d'habitation inhabitée depuis plusieurs années.

Considérant l'intérêt public de l'acquisition de ce bien par la commune, il propose au conseil municipal que la commune se porte acquéreur au prix de 100 000 euros pour l'ensemble du terrain immobilier (terrain et maison).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de se porter acquéreur de cette propriété.

Mise à disposition terrain au SIDOMSA pour plateforme déchets verts

Monsieur le Maire expose que suite à l'application de la réglementation interdisant l'usage du feu, il serait opportun de prévoir une aire d'accueil/broyage des déchets verts pour les particuliers.

Il propose de mettre à disposition du SIDOMSA une parcelle de terrain pour implanter une plateforme pour l'accueil et broyage des déchets verts ainsi que le dépôt de gravats ouverte aux particuliers du secteur.

Le terrain situé Les Giraudes, à côté de la caserne des pompiers, pourrait être propice à cette utilisation, vaste de 6053 m² et situé en bordure de la route départementale N°5.

Cette mise à disposition concernerait environ 800 m² de terrain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve la mise en place d'une plateforme d'accueil des déchets verts et des gravats sur la parcelle A 2090 lieudit Les Giraudes

Declassement domaine public rue Claude Moulin-vente terrain

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande de Monsieur CORMAN d'acquérir la portion de terrain communal devant sa parcelle n° 852, côté rue Claude Moulin.

Monsieur le Maire rappelle que ce terrain, au droit de la maison de Monsieur CORMAN, est compris dans le tracé de la rue Claude Moulin inscrite dans le classement des voies communales pour une largeur de 3,5 mètres.

La largeur effective de la route à cet endroit est d'environ 7 mètres.

Il est donc établi que ladite parcelle constitue un délaissé de la voirie communale, à la suite d'une modification de tracé antérieur de la rue Claude Moulin et qu'elle n'est plus utilisée pour la circulation ; que, dans ces conditions, elle a perdu son caractère d'une dépendance du domaine public routier. Ce déclassement de fait est donc dispensé d'enquête publique préalable.

Il est donc possible de céder cette portion de voie constituant le devant de porte de Monsieur CORMAN soit 37 m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve ce dossier.